

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 375

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Parmi les mesures permettant d'équilibrer le régime des retraites, le gouvernement propose dans le cadre de ce projet de loi de reporter du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre la revalorisation des pensions de retraite en fonction de l'inflation. Cette mesure permettrait ainsi d'économiser 1.4 milliards d'euros à l'échéance 2020.

Cette disposition paraît pourtant contraire à l'objectif de justice suivi par ce texte. En effet, cette mesure contribue à diminuer le pouvoir d'achat des retraités concernés. C'est la raison pour laquelle le présent amendement vise à supprimer cette disposition.